

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Désignation Commerciale

M-Bond 600 Adhesive

Autres moyens d'identification

Aucun

Utilisation recommandée et restrictions

Utilisation recommandée

Adhésifs

Restrictions d'utilisation

Rien de connu

Identifiant Initial du Fournisseur

Identification de la société

VISHAY MEASUREMENTS GROUP, INC.

Post Office Box 27777

Raleigh, NC 27611

USA

Téléphone

(+1) 800.204.6278

Email (personne compétente)

mm.us@vishaypg.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

1-800-424-9300

CHEMTRAC (24 heures)

Langues parlées

Anglais

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux exigences de Programme 1 de
Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)
(SIMDUT 2015)

Liquide Inflammable - Catégorie 2

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

L'oeil Irritation - Catégorie 2

La peau Sensibilisation - Catégorie

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.
- Catégorie 3

Cancérogénicité - Catégorie 2

Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

DANGER

Mention(s) de Danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

Ne pas respirer les vapeurs. P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Conserver le récipient bien fermé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Éviter de respirer vapeurs.

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres dangers

Peut former des peroxydes explosifs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Non applicable

Mélanges

Classification GHS

| Nom Chimique | N° CAS | Concentration (%W/W) | Nom commun (s), synonyme (s) de la substance | Classification des dangers |
|----------------------------------------------------------|------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | <55 | Tetramethylene oxide; Butane, 1,4-epoxy- | Liquide Inflammable - Catégorie 2 L'oeil Irritation - Catégorie 2 (SCL ≥ 25%) Toxicité aiguë (Orale) - Catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3 (Narcose/Les voies respiratoires) (SCL ≥ 25%) Cancérogénicité - Catégorie 2 |
| Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac) | 28064-14-4 | <40 | Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether; Bisphenol F - Phenol Polymer | Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 L'oeil Irritation - Catégorie 2 Toxicité aquatique, Chronique - Catégorie 2 |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | <20 | Butanone; Butan-2-one; Methyl ethyl ketone | Liquide Inflammable - Catégorie 2 L'oeil Irritation - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3 (Narcose/Le système nerveux central) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

EN CAS D'INHALATION: Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Après rinçage yeux affectés doit être vu par un ophtalmologiste.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Peut former des peroxydes explosifs.

Equipements de protection et précautions pour les pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Voir Rubrique: 8, 13

Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis.

Température de stockage

Matières incompatibles

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Non fixé.

| SUBSTANCE | N°CAS | ACGIH® TLV® (ppm) | | OSHA PEL (ppm) | | Remarque |
|---------------------|----------|-------------------|------|----------------|------|----------|
| | | TWA | STEL | TWA | STEL | |
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | 50 | 100 | 200 | - | A3 |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | 200 | 300 | 200 | - | - |

Source: ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale, VLE : Valeur Limite d'exposition, LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)

A3 : Cancérogène confirmé chez les animaux mais sans pertinence connue chez l'homme: L'agent est cancérogène chez les animaux expérimentaux à une dose relativement élevée par mode(s) d'administration, au(x) site(s), de types histologiques, ou par mécanisme(s) considérés pouvant ne pas être pertinents quant au niveau d'exposition de l'employé. Les recherches épidémiologiques disponibles ne confirment pas la présence de risque

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

cancérogène accru pour les personnes exposées. Les observations disponibles ne suggèrent aucunement que l'agent est susceptible de provoquer l'apparition d'un cancer chez l'homme sauf par des voies ou des niveaux d'exposition inhabituels ou improbables.

Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009; Québec: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 2016

| SUBSTANCE | N°CAS | 8-heure Limites d'exposition sur le lieu de travail | | | 15-minute ou plafond Limites d'exposition sur le lieu de travail | | Remarque |
|---------------------|----------|--------------------------------------------------------|-------------------|------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------|
| | | ppm | mg/m ³ | f/cc | VLE (ppm) | VLE (mg/m ³) | |
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | 50 | 147 | - | 100 | 295 | Alberta, 1 |
| | | 100 | 300 | - | - | - | OEL |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | 200 | 590 | - | 300 | 885 | Alberta |
| | | 50 | 150 | - | 100 | 300 | OEL |

Source: Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009

OEL: Québec Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, (Section S – 2.1, a. 223)

1: Peut être absorbée facilement à travers la peau, même intacte.

Colombie Britannique: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail, 2015; Territoires du Nord-Ouest: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 2012; Territoire du Yukon: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1986

| SUBSTANCE | N°CAS | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m ³) | VLE (ppm) | VLE (mg/m ³) | Remarque |
|---------------------|----------|---------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|----------|
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | 50 | - | 100 | - | WEL, Sk |
| | | 50 | - | 100 | - | NW, Sk |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | 50 | - | 100 | - | WEL |
| | | 200 | - | 300 | - | NW |
| | | 200 | 590 | 250 | 740 | YK |

Source: WEL: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail Partie 5: Agents Chimiques et Agents Biologiques (Colombie Britannique)

NW: WSCC, Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Territoires du Nord-Ouest Volume 3

Territoire du Yukon (YK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité. O.I.C. 1986/164 Règlement sur la Santé au Travail.

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

Ontario: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1990; Saskatchewan: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

| SUBSTANCE | N°CAS | Valeur d'exposition moyenne pondérée (TWA) (ppm) | VLE (ppm) | Remarque |
|---------------------|----------|--------------------------------------------------|-----------|----------|
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | 50 | 100 | WEL |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | 200 | 300 | WEL |
| | | 200 | 300 | SK |

Source: WEL: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, R.R.O. 1990, Règlement 833, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AUX AGENTS BIOLOGIQUES OU CHIMIQUES (Ontario)

Saskatchewan (SK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1993. O-1.1 REG 1 Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

Valeur limite biologique

| SUBSTANCE | N°CAS | Facteurs déterminants d'exposition biologique | Indice biologique d'exposition | Temps de prélèvement | Remarque |
|---------------------|----------|-----------------------------------------------|--------------------------------|----------------------|----------|
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | Tetrahydrofuran: urine | 2 mg/L | Fin d'équipe | Ns |
| Ethyl methyl ketone | 78-93-3 | Ethyl methyl ketone: urine | 2 mg/L | Fin d'équipe | Ns |

Source: 2015 ACGIH Indice Biologique d'Exposition (Ibd'E)

Ns - Non spécifique

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

MICRO
MEASUREMENTS
AVPG Brand

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Protection oculaire avec protection latérale.

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Stratifié de polyéthylène (Épaisseur minimale 0.1mm).

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque adéquat avec filtre type A peut être approprié.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aspect | Pratiquement incolore Liquide |
| Odeur | D'Éther Odeur |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non fixé. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 66°C |
| Point d'éclair | -14 °C (Mélange) |
| Taux d'Evaporation (De l'eau = 1) | 8 (BuAc = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable - Liquide |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 11.8 (Acétone) Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.8 (Acétone) |
| Pression de vapeur | 129 (mmHg) @ 20°C |
| Densité de vapeur | 2.4 (Air = 1) |
| Densité relative | 0.9 (De l'eau = 1) |
| Solubilité(s) | De l'eau: >50% |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | 320 °C |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Propriétés explosives | Non disponible. (Peut former des peroxydes explosifs.) |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

Autres informations

Teneur en composés organiques volatiles: 598 g/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité | Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'un entreposage prolongé s'il y a présence d'air. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former des peroxydes explosifs. Tout contact avec des amines aliphatiques entraînera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur. |
| Conditions à éviter | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 32. Eviter tout contact avec l'air. Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des comburants. Évitez distillation à sec, ce qui peut former des peroxydes explosifs. |
| Matières incompatibles | Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis. |
| Produit(s) de décomposition dangereux | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes. |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion

Tetrahydrofuran:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Toxicité aiguë (Orale) - Catégorie 4

DL50 1650 mg/kg p.c. /jour (Unnamed, 1978)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Pas de données

Non classé

Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944).

L'oeil Irritation - Catégorie 2: Provoque une irritation oculaire.

L'oeil Irritation - Catégorie 2 EU Classification harmonisée

Pas de données.

L'oeil Irritation - Catégorie 2

Pas de données

L'oeil Irritation - Catégorie 2

Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Dermatite de contact allergique (Pontén, A et al, 1999)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité - Catégorie 2 EU Classification harmonisée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Tetrahydrofuran:

Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac)

Ethyl methyl ketone:

Pas de données

Non classé

Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944).

L'oeil Irritation - Catégorie 2: Provoque une irritation oculaire.

L'oeil Irritation - Catégorie 2 EU Classification harmonisée

Pas de données.

L'oeil Irritation - Catégorie 2

Pas de données

L'oeil Irritation - Catégorie 2

Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Dermatite de contact allergique (Pontén, A et al, 1999)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité - Catégorie 2 EU Classification harmonisée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac)

Ethyl methyl ketone

Pas de données

Non classé

Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Dermatite de contact allergique (Pontén, A et al, 1999)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

Cancérogénicité - Catégorie 2 EU Classification harmonisée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Tetrahydrofuran:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018



www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

Toxicité pour la reproduction

NOAEC 1800 ppm Substance présumée cancérogène (Unnamed, 1998)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Tetrahydrofuran:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

Dépression du système nerveux central (Malley, L.A. et al, 2001)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3 Classification harmonisée

Rats à tous les niveaux de dose: anomalies de la démarche et / ou de la posture. Des groupes de doses plus élevées, certains rats étaient comateux ou prostrés quelques heures après l'administration, certains animaux étant inconscients pendant 24 heures.(OECD 423)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique, Chronique - Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 > 1 to ≤ 10 mg/l. (Poissons)

Toxicité aquatique, Chronique - Catégorie 2

Aigu: CE50 1.6 mg/l 48hr (Daphnia magna) (Wyness LE et al, 1993)

Chronique: Pas de données

Une partie des composants sont peu biodégradables.

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol La substance devrait être très mobile dans le sol. Miscible dans l'eau.

Autres effets néfastes

Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | ADR/RID | IMDG | IATA/ICAO |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | UN 1133 | UN 1133 | UN 1133 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | ADHESIVES containing flammable liquid | ADHESIVES containing flammable liquid | ADHESIVES containing flammable liquid |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| 14.4 | Groupe d'emballage | II | II | II |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Substance dangereuse pour l'environnement | Classé comme Polluant Marin. | Substance dangereuse pour l'environnement |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 | | |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements nationaux

CEPA, Liste intérieure des substances

Tetrahydrofuran: Oui

Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac): Oui

Ethyl methyl ketone: Oui

CEPA, Liste des substances toxiques (Programme 1)

Tetrahydrofuran: VOC - Réf. 65

CEPA, Inventaire national des rejets de polluants

Ethyl methyl ketone: VOC - Réf. 65

Tetrahydrofuran: Catégorie de limite: Partie 5, Seuil de masse: 1 tonnes de 10 tonnes TotalVOC libération d'air, Seuil de concentration: N/A

Ethyl methyl ketone: Catégorie de limite: Partie 1A, Seuil de masse: 10 tonnes Seuil de concentration: 1%; Catégorie de limite: Partie 5, Seuil de masse: 1 tonnes de 10 tonnes TotalVOC libération d'air, Seuil de concentration: N/A

Non-régional

Les Monographies du CIRC, Liste des classifications

Tetrahydrofuran: 2B – en préparation

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

Date de la Première 29 Mars 2018

Édition:

Date d'édition: 29 Mars 2018

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Classification(s) harmonisée(s) pour Tetrahydrofuran (N° CAS 109-99-9) et Ethyl methyl ketone (N°CAS 78-93-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existent Tetrahydrofuran (N°CAS 109-99-9) et Ethyl methyl ketone (N°CAS 78-93-3), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac) (N°C AS 28064-14-4).

Références bibliographiques:

- Smith R & Mayers MR, 1944, Study of poisoning and fire hazards of butanone and acetone, Industrial Hygiene: 23, 174-176
- Pontén, A. and Bruze, M. (1999), Occupational allergic contact dermatitis from epoxy resins based on bisphenol F. Contact Dermatitis, 41: 235. doi:10.1111/j.1600-0536.1999.tb06149.x
- Malley, L.A., Christoph G.R., Stadler, J.C., Hansen, J.F., Biesemeir, J.A. and Jasti, S., 2001, Acute and subchronic neurotoxicology evaluation of tetrahydrofuran by inhalation in rats, Drug Chem. Toxicol., 24(3): 201-219
- Wyness LE, Cheeman H, Lad DD and Baldwin MK (1993), EPIKOTE 862: Acute toxicity to Oncorhynchus mykiss, Daphnia magna and Selenastrum capricornutum; SBGR.92.237

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale

IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)

TLV/VLE : Valeur Limite d'exposition

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

OSHA = Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles

NIOSHTIC: Institut national pour la sécurité et la santé au travail Centre d'information technique

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

CAPE (Classification des Activités de Protection de L'environnement)

VOC: Composé organique volatil

EU: Union européenne

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 29 Mars 2018

Date de la Première Édition: 29 Mars 2018



www.vishaypg.com

**Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux
(RPD) (SIMDUT 2015)**

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Legal Disclaimer Notice

Vishay Precision Group, Inc.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.